



**RETURN BIDS TO:**

**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

Bid Receiving Public Works and Government  
Services Canada/Réception des soumissions Travaux  
publics et Services gouvernementaux Canada  
Pacific Region  
401 - 1230 Government Street  
Victoria, B.C.  
V8W 3X4  
Bid Fax: (250) 363-3344

**SOLICITATION AMENDMENT  
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise  
indicated, all other terms and conditions of the Solicitation  
remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire,  
les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**

**Vendor/Firm Name and Address**  
Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur

**Issuing Office - Bureau de distribution**  
Public Works and Government Services Canada - Pacific  
Region  
401 - 1230 Government Street  
Victoria, B. C.  
V8W 3X4

<b>Title - Sujet</b> Test d'installation de fibres sur u	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> 31034-195466/A	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 001
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> 31034-195466	<b>Date</b> 2020-01-30
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$VIC-223-7900	
<b>File No. - N° de dossier</b> VIC-9-42151 (223)	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2020-02-12</b>	
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Locke, Kelsey	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> vic223
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (250) 507-2482 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> ( ) -
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b>	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/</b> <b>de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

## **LA MODIFICATION À L'INVITATION N<sup>o</sup> 001 VISE À MODIFIER L'INVITATION ET À RÉPONDRE AUX QUESTIONS DES SOUMISSIONNAIRES COMME SUIT :**

La modification à la demande de soumissions 001 est soulevée pour prolonger la date de clôture de la demande de soumissions jusqu'au 2020-02-12 à 14h00, PST.

### **PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

#### **INSÉRER:**

#### **1.4 Contenu canadien**

Pour ce besoin, une préférence est accordée aux services canadiens.

### **PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION**

#### **4.1 Procédures d'évaluation**

#### **INSÉRER:**

(c) L'équipe d'évaluation devra d'abord déterminer si **deux** soumissions ou plus sont accompagnées d'une attestation valide de contenu canadien. Si c'est le cas, seulement les soumissions accompagnées d'une attestation valide seront évaluées selon le processus d'évaluation, sinon toutes les soumissions reçues seront évaluées. Si des soumissions accompagnées d'une attestation valide sont déclarées non recevables, ou sont retirées, et qu'il reste moins de **deux** soumissions recevables accompagnées d'une attestation valide, l'équipe poursuivra l'évaluation des soumissions accompagnées d'une attestation valide. Si toutes les soumissions accompagnées d'une attestation valide sont déclarées non recevables, ou sont retirées, alors toutes les autres soumissions reçues seront évaluées.

### **PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES**

#### **SUPPRIMER: TEL QU'INDIQUÉ**

#### **INSÉRER:**

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

## **5.1 Attestations exigées avec la soumission**

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

### **5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction**

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les soumissionnaires doivent présenter avec leur soumission, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web **Intégrité – Formulaire de déclaration** (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html>), afin que leur soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

## **5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires**

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

### **5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée**

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la **Politique d'inadmissibilité et de suspension** (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

### **5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission**

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web **d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail** (<https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4>).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre

Solicitation No. - N° de l'invitation  
31034-195466/A  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
31034-195466

Amd. No. - N° de la modif.  
001  
File No. - N° du dossier  
VIC-9-42151

Buyer ID - Id de l'acheteur  
VIC 223  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

### 5.2.3 Indemnisation des accidents du travail – letter d’attestation

Le soumissionnaire doit avoir un compte en règle auprès de la Commission des accidents du travail de la province ou du territoire concerné.

Le soumissionnaire devra fournir un certificat ou une lettre émis par la Commission des accidents du travail attestant que son compte est en règle, dans les trois (3) jours suivant la demande de l'autorité contractante. Le défaut de répondre à la demande pourra avoir pour conséquence que la soumission soit jugée non recevable.

### 5.2.4 Attestation du contenu canadien

Cet achat est conditionnellement limité aux services canadiens.

Sous réserve des procédures d'évaluation contenues dans la demande de soumissions, les soumissionnaires reconnaissent que seulement les soumissions accompagnées d'une attestation à l'effet que le service offert est un service canadien, tel qu'il est défini dans la clause A3050T, peuvent être considérées.

Le défaut de fournir cette attestation remplie avec la soumission aura pour conséquence que le service offert sera traité comme un service non-canadien.

**Le soumissionnaire atteste que:**

( ) **le service offert est un service canadien tel qu'il est défini au paragraphe 2 de la clause A3050T.**

5.2.4.1. *SACC Manual* clause A3050T (2018-12-06) Définition du contenu canadien

## PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

### 6.1.3 Clause du Guide des CCUA

**INSÉRER:**

A3060C (2008-05-12) Attestation du contenu canadien

### 6.4.2 Date de livraison

**SUPPRIMER:** TEL QU'INDIQUÉ

**INSÉRER :** Tous les produits livrables, y compris l'installation et les essais, doivent être reçus au plus tard le 31 mai 2020.

## 6.6 Paiement

### SUPPRIMER:

**6.6.3 Paiements multiples** *Clause du Guide des CCUA H1001C (2008-05-12), Paiements multiples*

### INSÉRER:

**6.6.3 Paiement unique** *Clause du Guide des CCUA H1000C (2008-05-12), Paiement unique*

## ANNEXE « A » - ÉNONCÉ DES TRAVAUX / CRITÈRES D'ÉVALUATION TECHNIQUE OBLIGATOIRES

### SUPPRIMER: TEL QU'INDIQUÉ

### INSÉRER:

#### Aperçu

L'entrepreneur doit fournir un câble de 288 fibres optiques G652-D monomode d'un seul tenant (monolithique) et l'installer sur une distance de 2,3 km (minimum) à 2,5 km (maximum). Le câble optique, de type ADSS (entièrement diélectrique autoporté), sera aérien et raccordera le site de Penticton du CNRC. **Le diamètre du câble ne doit pas dépasser 1 po.** Son installation a pour but de faciliter la recherche sur la synchronisation et les communications associées aux télescopes.

La section aérienne, qui comprendra jusqu'à 2,3 km de câble, sera extérieure et fixée à l'infrastructure actuelle du réseau de 22 MHz de l'OFR, soit les poteaux illustrés aux figures 1a et 1b. La partie non aérienne, qui pourra atteindre jusqu'à 350 m de câble (extrémité proche), partira de l'extérieur, soit du point de sortie du réseau de poteaux, pour pénétrer dans l'édifice principal où se trouve le laboratoire numérique du CNRC-Penticton et se brancher au panneau de dérivation au moyen d'un raccord duplex SC/APC x 36 fibres. **La voie d'acheminement du point de sortie du réseau de poteaux au panneau de dérivation du laboratoire numérique est présentée à l'appendice 1 (voir la figure 1a).**

Une boucle de 144 fibres optiques épissées par fusion à l'extrémité la plus éloignée (à l'extérieur) et des connecteurs de cloison constitués d'une boucle de 72 fibres optiques épissées par fusion à l'extrémité la plus proche et d'un raccord duplex SC/ACP reliant 72 fibres à 144 fibres optiques épissées par fusion dans un panneau de dérivation fourni et installé par un entrepreneur, dans le laboratoire numérique, débouchent sur des câbles à fibres optiques monomode de 36 fibres x raccord duplex SC/APC à 36 fibres x raccord duplex SC/APC. Chaque câble duplex de 36 fibres a donc une longueur totale égale au quadruple de la longueur initiale (soit de 9,2 km à 10 km) et tous se retrouvent dans la gaine du câble ADSS monolithique de manière à être accessibles dans le panneau de dérivation SC principal du laboratoire numérique au niveau du connecteur de cloison. Voir le diagramme à la figure 2.

#### Renseignements supplémentaires

– Les travaux seront effectués durant les heures de travail normales, environ de 8 h à 16 h, du lundi au vendredi.

– Sécurité : L'entrepreneur et ses employés seront escortés par des employés du CNRC lorsqu'ils travaillent dans des zones sécurisées.

– Le CNRC donnera une séance d'orientation sur la sécurité sur place avant le début des travaux par l'entrepreneur.

### **Exigences obligatoires**

#### **PARTIE 1 de 2 : TABLEAU DE CONFORMITÉ**

Le soumissionnaire **DOIT** indiquer s'il **SATISFAIT (OUI)** ou **PAS (NON)** chaque point du tableau.

N°	Description	Oui/Non
1.1	L'entrepreneur doit fournir et installer un câble de 288 fibres optiques G652.D monomode extérieur d'un seul tenant (monolithique). Le câble aérien de type ADSS (entièrement diélectrique autoporté) aura une structure libre à tube (loose-tube) et une longueur de 2,3 km (min.) à 2,5 km (max.), ainsi qu'un <b>diamètre maximal de 1,0 po</b> . Il doit être installé dans le périmètre où se cantonne le réseau de poteaux de 22 MHz de l'OFRC du CNRC, C, tel qu'illustré sur les figures 1a et 1b, même si cette zone ne doit pas nécessairement être utilisée en entier. <b>Les poteaux forment une grille aux mailles de 6,8 m (+/-0,2 m) par 6,8 m (+/-0,2 m) et ont une portée aérienne de 50 m +/-10 m. Une tension typique pour les fibres aériennes commerciales devra être utilisée afin que les poteaux utilisés n'exercent pas de contrainte mécanique exagérée sur le câble (pour que le câble ne frappe pas le poteau sous l'effet du vent, par exemple) à une vitesse du vent de 20 km/h ou moins.</b> On pourra tolérer un autre écartement que celui mentionné pour éviter les poteaux inutilisables ou pour passer d'une rangée à l'autre. <b>L'utilisation de portées diagonales est acceptable.</b>	
1.2	Les poteaux en bois traité qui supportent les fils de 22 MHz ont vieilli, et l'entrepreneur devra donc les consolider avec des étais et des haubans pour obtenir la tension requise. Les poteaux mesurent habituellement huit à dix pouces de diamètre (voir les figures 3 à 10).	
1.3	Les haubans de renforcement supplémentaires qui pénètrent le sol doivent être arrimés par un système d'ancrage n'exigeant aucun creusage. <b>Un système d'ancrage à bec de canard est requis; l'utilisation d'un ancrage à vis n'est pas permise.</b>	
1.4	Le câble ADSS doit être installé de manière à laisser une hauteur libre de trois mètres au-dessus du sol sur toute la distance entre les poteaux.	
1.5	S'il y a lieu, l'entrepreneur devra couper et enlever les fils de 22 MHz des poteaux jusqu'au point de fixation le plus près pour permettre le passage de l'équipement et suspendre le câble aérien. Certains fils d'est en ouest entre les poteaux peuvent ne se trouver qu'à 2,5 m du sol, mais la distance est habituellement de 5 mètres. Les fils qui courent du nord au sud entre les poteaux se trouvent à 6,5 m au-dessus du sol. Voir la figure 3a.	

1.6	Le câble doit se terminer par une boucle épissée par fusion dans une boîte à l'épreuve des intempéries fournie et installée par l'entrepreneur au point le plus éloigné (à l'extérieur). Elle doit être fixée de la manière appropriée à un poteau existant. Il y aura 144 épissures par fusion à l'extrémité la plus éloignée (voir la figure 2).	
1.7	S'il y a lieu, l'entrepreneur doit protéger le câble avec des manchons, des gaines ou un autre moyen afin que sa partie dans les bâtiments du CNRC se conforme aux codes relatifs à la protection de la vie humaine et de lutte contre les incendies.	
1.8	<b>L'annexe 1 définit le trajet des points de sortie A au panneau terminal de dérivation du laboratoire numérique (voir les figures 1a et 1b).</b>  <b>Si le fournisseur veut séparer le câble ADSS en segments intérieur et extérieur, il peut installer une boîte d'épissure par fusion près du point d'entrée-sortie dans la cave du bâtiment 1959, d'une taille maximale de x po de haut sur y po de large sur z po de profondeur afin d'y fusionner les segments. L'affaiblissement du signal aux épissures par fusion ne doit pas dépasser la limite énoncée à l'article 1.12. Le fournisseur doit installer la boîte de manière appropriée sur une surface à proximité, mais pas sur le mur adjacent de la pièce blindée. Il y a un espace de 20 po de large sur 20 de haut sur 5 po de profond sur le mur ouest de la pièce 155, la pièce protégée du bas, et un espace de 24 po de large sur 24 de haut sur 6 po de profond sur le mur nord de la pièce 155 qui peut accueillir une boîte d'épissure.</b>	
1.9	Au laboratoire numérique, dans l'édifice principal du CNRC, l'entrepreneur doit fournir et installer un panneau de dérivation mural passif comprenant 36 x 2 raccords femelles duplex SC/APC et une boucle avec retour épissée par fusion près de l'extrémité. Il en résultera donc deux jeux de 36 connecteurs duplex SC/APC femelle aboutissant à 36 câbles de fibres optiques duplex SC/APC à SC/APC, chacun d'une longueur égale à 4 x L (voir le diagramme à la figure 2).	
1.10	L'entrepreneur doit s'assurer que le rayon de courbure du câble ADSS ne dépasse pas le minimum spécifié, à aucun endroit sur toute sa longueur.	
1.11	L'entrepreneur doit s'assurer que le rayon de courbure du câble ADSS ne dépasse pas le minimum spécifié, à aucun endroit sur toute sa longueur.	
1.12	L'affaiblissement du signal aux épissures par fusion ne doit pas dépasser 0,05 dB en moyenne, avec un écart-type maximal de 0,03 dB à 1 550 nm. L'affaiblissement à l'épissure par fusion d'un connecteur SC à la connexion SC en fin de fibre, composée de cinq épissures par fusion en série, ne doit jamais dépasser 0,5 dB à 1 550 nm.	
1.13	L'entrepreneur doit étiqueter les raccords SC/APC des connecteurs de cloison dans le panneau de dérivation ou remettre un croquis d'étiquette/de plan afin que l'utilisateur du CNRC sache quelle paire de raccords duplex SC/APC formeront un câble de fibres duplex (voir la figure 2).	

1.14	Après l'installation, l'entrepreneur doit procéder aux <b>essais de bidirectionnalité par réflectométrie (OTDR) et d'affaiblissement du signal optique</b> au panneau de dérivation SC, dans le laboratoire numérique, afin de s'assurer que tout fonctionne et que les relevés demeurent dans les valeurs acceptables pour les épissures par fusion, les connexions SC/APC des fibres optiques et la longueur des fibres. L'entrepreneur doit corriger les défaillances découvertes lors des essais, sans frais supplémentaires pour le CNRC.	
1.15	L'entrepreneur doit fournir le personnel, l'équipement d'installation et de manutention et l'aide requise pour toute la durée de l'installation et des essais, jusqu'à l'achèvement des travaux.	
1.16	Le silence radio est de rigueur sur le site de l'OFR du CNRC. Par conséquent, lorsqu'il est sur les lieux, l'entrepreneur doit fermer les dispositifs de communication mobile ou sans fil de toute sorte et éviter de s'en servir, à moins que cela ne s'avère indispensable pour protéger la vie humaine. Dans tous les cas, l'entrepreneur devra informer le gestionnaire RFI de l'OFR du CNRC quand il doit absolument utiliser un dispositif de communication mobile ou sans fil, si jamais le cas se présente.	
1.17	L'entrepreneur doit faire en sorte que son équipement soit débarrassé de toute espèce envahissante avant de l'apporter sur les lieux. <b>Le personnel du CNRC vérifiera la conformité en procédant à une inspection de l'équipement et des véhicules à leur arrivée sur le site.</b>	

### Annexe 1 : Trajets possibles du point de sortie du poteau au panneau de dérivation du laboratoire numérique

**SUPPRIMER:** TEL QU'INDIQUÉ

**INSÉRER:**

L'entrepreneur amènera l'extrémité du câble ADSS du point de sortie « Ape » au point de destination (panneau de dérivation SC) du laboratoire numérique sur une distance d'environ 350 m, le long d'un trajet (partant du point de sortie du poteau) comme suit (voir les figures 1a et 1c pour le trajet « A », à l'extérieur) :

1. environ 250 m dans une conduite souterraine d'environ 2,5 po de diamètre intérieur jusqu'au point d'accès de la cave du bâtiment 1959 (le CNRC fournira une tirette traversant la conduite dont l'entrepreneur pourra se servir);
2. environ 100 m de plus à travers le chemin de câbles du bâtiment 1959 et de l'édifice principal jusqu'au point de destination dans le panneau de dérivation du laboratoire numérique (une partie du trajet se fera au-dessus des tuiles du plafond, dans l'édifice principal, mais ces tuiles peuvent être retirées pour accéder à l'espace qui les surplombe).



## **Annexe 2 : Figures**

**SUPPRIMER: Figure 1a** : Carte illustrant les principaux aspects du site au CNRC-Penticton. On y voit les deux trajets extérieurs possibles (A en bleu et B en rouge ) pour le câble ADSS, du point de sortie approximatif (Ape et Bpe) du poteau de 22 MHz jusqu'à l'édifice principal et au bâtiment 1959. La zone du trajet aérien sur les poteaux de 22 MHz est indiquée. L'installation aérienne s'effectuera entièrement ou en partie dans cette zone, comme l'estime bon l'entrepreneur. Pour remettre l'illustration à l'échelle, les trajets A et B ont une longueur d'environ 250 à 300 m.

**Insérer** : Carte illustrant les principaux aspects du site au CNRC-Penticton. On y voit le trajet extérieur possible (option A) pour le câble ADSS, du point de sortie approximatif (Ape) du poteau de 22 MHz jusqu'à l'édifice principal et au bâtiment 1959. La zone du trajet aérien sur les poteaux de 22 MHz est indiquée. L'installation aérienne s'effectuera entièrement ou en partie dans cette zone, comme l'estime bon l'entrepreneur. Pour remettre l'illustration à l'échelle, le trajet de l'option A a une longueur d'environ 250 à 300 m.

## **ANNEXE "B" – BASE DE PAIEMENT**

**SUPPRIMER:** TEL QU'INDIQUÉ

**INSÉRER:**

Soumissionnaire doit remplir la base de paiement, conformément à ce qui suit :

1. LES PRIX doivent être des prix fermes tout compris. Les prix DOIVENT inclure TOUS les coûts (transport, expédition, fret et déchargement, main-d'œuvre, pièces et frais divers) associés à la fourniture des marchandises conformément au besoin de l'annexe A.
2. TPS, le cas échéant, doit être indiqué comme un élément distinct sur toute facture qui en résulte.
3. Soumissionnaire doit fournir les prix selon l'unité d'émission demandée. Ne pas le faire sa soumission sera jugée non recevable sans autre considération.

**Tous les produits livrables, y compris l'installation et la formation, doivent être reçus au plus tard le 31 mai 2020.**

<b>EXIGENCE FERME</b>				
<b>ART. No.</b>	<b>Description</b>	<b>Quantite</b>	<b>Prix Unitaire</b>	<b>Priz</b>
1	Fourniture et livraison pour l'installation au site du CNRC de tout le matériel requis, notamment : bobine de câble optique ADSS, panneau de liaison, cloisons SC/APC avec fibres amorces pour la fusion avec le câble optique ADSS, ferrures de poteaux (haubans, ancrages au sol, dispositifs de fixation sur tige, pinces d'ancrage) et tout autre matériel répertorié sur la liste de matériel du fournisseur.	1	LOT	\$ _____
2	Installation et test conformément à l'annexe "A"	1	LOT	\$ _____
<b>PRIX EVALUE TOTAL (TAXES APPLICABLES EXCLUES)</b>				\$ _____

**Adresse de livraison:**

**Conseil national de recherches Canada**  
**717 White Lake Road**  
**Kaleden, BC V0R 1H0**  
**Canada**

**QUESTIONS ET RÉPONSES**

**Q1 :** Nous proposons d'acheminer et d'installer le boîtier d'épissure au sein de la boîte d'épissure existante (Ape). Y a-t-il de l'espace pour cela, ou devons-nous prévoir l'installation sur un poteau selon la conception originale?

**R1 :** *Le boîtier d'épissure ne peut pas être acheminé et installé au sein de la boîte d'épissure existante (Ape). Le soumissionnaire doit installer sur un poteau conformément à la conception originale.*

**Q2 :** Nous proposons dans notre plan d'installation de monter un cabinet de transition de 288 fibres (20 po de large sur 18 po de profond) au point d'accès du bâtiment 1959. Nous voulons établir une transition du câble ADSS à 288 fibres extérieur à un câble IL de plénum intérieur à 288 fibres, tout en respectant l'intégrité des paramètres d'essai énoncés dans la demande de soumissions. Veuillez confirmer si l'espace fourni convient pour un cabinet de cette taille.

Solicitation No. - N° de l'invitation  
31034-195466/A  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
31034-195466

Amd. No. - N° de la modif.  
001  
File No. - N° du dossier  
VIC-9-42151

Buyer ID - Id de l'acheteur  
VIC 223  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

---

**R2** : *Voir la spécification 1.8 modifiée.*

**Q3** : Le CNRC indique que le matériel doit être livré à l'avance et stocké sur place. Compte tenu des coûts d'expédition connexes, le CNRC accepterait-il que l'entrepreneur transporte l'ensemble du matériel sur place à la date approuvée pour le début des travaux? Cela réduirait les coûts et l'empreinte carbone et simplifierait le traitement du matériel.

**R3** : *Voir la date de livraison modifiée. Tous les produits livrables, y compris l'installation et les essais, doivent être reçus au plus tard le 31 mai 2020.*

***TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DEMEURENT INCHANGÉES.***